

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

Procès-verbal de la séance du 6 mars 2013

Lieu : pavillon scolaire, Thierrens

Présidence : Mme Claire-Anne Gilliéron, présidente

1 - Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est largement atteint. La séance est ouverte à 20h10.

Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2012 :

Mme la Présidente met en discussion le procès-verbal. Il ne suscite pas de question ni de remarque, il est accepté à l'unanimité, sans opposition.

3. Elections statutaires :

Mme Gavillet propose Mme Gilliéron comme présidente de l'Asipj. Mme Gilliéron accepte et est élue avec les applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente propose M. Bolanz comme vice-président. Il est élu à l'unanimité avec les applaudissements de l'assemblée.

MM. Jean-Maurice David et Cédric Monge sont élus en tant que scrutateurs avec les applaudissements de l'assemblée.

4. Nouvelles du Codir :

M. Bigler, précise que malgré le courrier envoyé au mois de novembre 2012 qui indiquait que les délégués en place finiront leur mandat, ceci malgré la fusion de la commune de Montanaire, de nouveaux délégués ont été élus.

En effet, au vu des demandes de crédits à solliciter, il était plus juste de se mettre en conformité avec les statuts, soit de procéder à l'élection de délégués pour la commune de Montanaire.

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

Les intéressés ont été élus lors du 1^{er} conseil de la commune de Montanaire. A cette occasion, il a également été demandé à M. Bigler de rejoindre le comité directeur, en lieu et place de M. Jaunin.

Mme Hofstatter-Pasche demande quelle est l'évolution de la gare routière.

M. Pernet indique que « Car Postal » exige un abribus et qu'actuellement des discussions sont en cours.

M. Liardon informe que l'Asire entrera en fonction le 1^{er} janvier 2014 et que la plupart des communes a déjà adhéré aux statuts.

Une séance d'information est prévue le 20 mars 2013 à l'Aula des 3 Sapins à Echallens.

Mme Cudré-Mauron informe qu'un formulaire, relatif à un accueil pour le repas de midi, a été adressé à tous les parents d'élèves. Une cafétéria « relais-repas » à St-Cierges ouvrira après Pâques. Au vu des demandes, une salle pourrait s'ouvrir à Thierrens. Tout le personnel nécessaire a été recruté. Le prix de l'accueil s'élève à fr. 8.--, avec un repas à fr. 7.--. Les enfants auront également la possibilité de réchauffer leurs repas.

M. Pernet précise, encore, que le Conseil d'Etablissement a plusieurs sujets en cours.

- Le 1^{er} est le site internet « notre.ecole.ch ». Il a nécessité une longue mise en route et sera prochainement fonctionnel.
- Un 2^{ème} point a été soulevé. Il s'agit de la participation du « CE » aux divers camps. En effet, il s'avère que dans certains cas les camps sont abandonnés faute de locaux, personnel, etc..... Avec l'aide du Conseil d'Etablissement les enseignants peuvent trouver du soutien, des solutions et de l'aide.
- Un 3^{ème} point a été soulevé. En effet, selon les statuts, les Conseils d'Etablissement doivent organiser une séance annuelle d'information. Cependant, force a été de constater que ces séances n'ont pas un grand succès. La prochaine séance aura lieu le 10 septembre prochain avec le Conseil de Bercher-Pailly. Cette séance aura pour sujet les transports.

M. Aviolat informe l'assemblée que la réfection du toit arrive à son terme. Il reste quelques finitions.

M. Grossen relève que la désignation d'un membre au Codir appartient uniquement à l'assemblée de l'ASIPJ. Il aurait fallu mettre un point à l'ordre du jour. L'élection de M. Bigler a été faite en toute illégalité.

M. Bigler répond qu'en accord avec M. le Préfet Piot un courrier de la commune de Montanaire était suffisant pour la nomination d'un représentant au Codir.

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

M. Oulevay fait remarquer que les délégués de Montanaire n'ont pas non plus été assermentés.

M. Bigler répond que, toujours en accord avec M. le Préfet, il s'avère que les délégués de Montanaire étaient déjà des délégués de l'Asipj. Ils ont déjà été assermentés lors de la nouvelle législature. Dès lors, il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle assermentation.

5. Préavis n° 01/2013 – demande d'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un collège sur le site de Bercher **Rapport de la commission de gestion :**

M. Pernet commente une projection en précisant que :

La future construction du site de Bercher tiendra compte d'une vision à long terme, ainsi que de la proximité de la gare du Leb et de la zone artisanale/industrielle.

La parcelle affectée en zone de construction d'utilité publique appartient à la commune et se trouve à proximité du collège des 7 Fontaines.

Cette construction pourra accueillir 26 classes au total sur le site des 7 Fontaines.

Ce projet tient compte des souhaits et exigences des voisins. En effet, il est important de tenir compte de tous les éléments.

M. David demande si la procédure de concours peut être identique à celle de St-Cierges.

M. Pernet explique qu'il semblerait possible de travailler dans le même sens qu'à St-Cierges et M. Dorsaz a donné son soutien durant toute la procédure.

M. Grossen précise qu'en ce qui concerne la construction de Bercher, la clause d'urgence peut être invoquée, ce qui n'était pas le cas avec la construction de St-Cierges.

M. Pernet informe du coût de la construction, soit 30 millions dont 11 pour la salle de gym.

M. Liardon explique que le collège des 7 Fontaines a été construit dans l'urgence. A ce jour et à la suite de la votation de la « leo » il est à nouveau urgent d'agrandir le collège précité.

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

M. Pernet précise que si le projet de Bercher ne peut pas être mené à bien, il y a une 2^{ème} possibilité. Cette solution a été envisagée, cependant, elle ne sera pas approfondie avant septembre 2013. En effet, cette solution consiste à trouver un terrain et d'y poser des porta cabines. Ladite est très coûteuse et la finalité aboutira tout de même la construction d'un collège.

M. Liardon résume le préavis n° 01-2013. Il précise que le projet est financé par les deux associations (Asibp et Asipj) et qu'une convention rédigée par un notaire et approuvée par M. le Préfet a été signée par les deux Codir.

Il précise que ce projet avance vite et que le groupe de travail essaie de tout planifier et étudier.

Mme Gavillet donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Bolanz demande si le groupe de travail mandaté restera identique avec l'Asire ?

M. Liardon confirme les dires de M. Bolanz.

M. Oulevay apporte son soutien au préavis n° 01/2013 en précisant que pour être en conformité avec la « leo » il est indispensable d'offrir les deux voies à nos élèves. Il n'y a pas d'autre solution afin d'éviter du provisoire et un double investissement.

Mme Gilliéron met en votation le préavis 01/2013 demande d'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un collège sur le site de Bercher qui est accepté à l'unanimité, sans avis contraire, sans abstention.

6. Préavis 02/2013 – installation de la 2^{ème} chaudière dans la salle VD4+ pour le futur complexe scolaire de Bercher. **Rapport de la commission de gestion**

M. Pernet résume le préavis en précisant que lors de la mise en route de la salle de gym de Bercher il n'était pas question du nouveau collège et que le système de chauffage était prévu uniquement pour la salle de gym. A ce jour, il paraît judicieux d'installer, immédiatement, un système de chauffage pour l'entier du futur complexe scolaire.

Il précise que l'Asipj atteindra son plafond de l'endettement, cependant, cette dette sera répartie entre toutes les futures communes de l'Asire.

Mme Gavillet procède à la lecture du rapport de la commission de gestion.

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

Mme Gilliéron ouvre la discussion.

M. Liardon fait remarquer que l'Asipj a une marge de manœuvre avant d'atteindre le plafond d'endettement, ce qui n'est pas le cas de l'Asibp.

M. Oulevay précise que l'Asibp n'a plus de marge car ils ont déjà investi dans la salle de gym ; salle qui servira également à nos élèves. Il semblerait donc logique que l'Asipj fasse également un pas dans ce sens.

Mme Vulliemin demande des précisions sur la société « HRS ».

M. Pernet répond qu'il s'agit du groupe de travail chargé de la gestion de la construction de la salle de gym. Une demande d'offre leur a été adressée, cependant, ils n'ont pas été retenus pour la construction du collège.

Mme la Présidente met en votation le préavis n° 02-2013 installation de la 2^{ème} chaudière dans la salle VD4+ pour le futur complexe scolaire de Bercher qui est accepté à l'unanimité, sans abstention.

7. Propositions individuelles et autres :

Mme Durussel demande des précisions sur le collège d'Etoy.

M. Pernet, explique que le collège d'Etoy est un peu plus petit que celui prévu à Bercher, il est moins large et sur 3 étages.

M. David demande des précisions quant au terme « modulaire » . En effet, est-ce qu'il faut garder à l'esprit que le collège de Bercher devra s'agrandir, et est-ce qu'il y a encore de la place pour construire ?

M. Pernet répond que la structure envisagée prévoit un 3^{ème} étage. Tout est prévu (électricité, eau, canalisation, etc...) pour un 3^{ème} étage. La construction actuelle est prévue sur deux étages car la police des constructions de Bercher prévoit des constructions allant jusqu'à 9 mètres.

Mme Hofstatter-Pasche demande ce qu'il en sera au niveau des transports scolaires ?

M. Pernet précise que 74 places de parc pour voitures et 2 places pour les bus sont prévues. Actuellement, de nombreux élèves arrivent par la gare du « Leb ». Un sentier pédestre rejoint le collège.

Selon les normes il faudrait 250 places de parc de vélo. Le nouveau complexe scolaire en comptabilisera 80. En effet, dans nos campagnes peu d'élèves se déplacent en vélo.

Association Scolaire Intercommunale de l'établissement du Plateau du Jorat

Le nouveau complexe scolaire de Bercher pourra accueillir 350 élèves pour le repas de midi. A ce jour on compte 700 élèves si on prend les complexes scolaires de Bercher et environs.

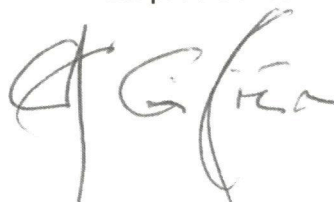
Mme Hostetter-Pasche demande si un projet de piscine est prévu?

M. Pernet répond que la question a été soulevée, cependant, faute de finances et de terrain, ce projet n'est pas envisagé actuellement.

Mme Vulliemin fait remarquer que le montant de fr. 11'000'000.00 a mal été noté dans le préavis n° 01.2013.

La séance est levée à 22h00.

La présidente :



Claire-Anne Gilliéron

Pour l'ASIPJ

La secrétaire :



C. Beaufrère